



Les papy-boomers dynamisent la demande de services à la personne d'ici à 2025

En 2011, 14,6 % des ménages fiscaux en Midi-Pyrénées recourent aux services à la personne, une pratique plus répandue qu'en métropole (13,5 %). Les ménages aisés, âgés, les couples avec au moins deux enfants sont de forts consommateurs. Le taux de recours élevé est lié à une population âgée dans tous les départements de la région, sauf en Haute-Garonne où c'est la présence de ménages à hauts revenus qui y contribue. D'ici à 2025, sous l'hypothèse de maintien des tendances démographiques et des comportements de recours, la région compterait 31 500 ménages utilisateurs supplémentaires (+ 17 % contre + 15 % en métropole). Les ménages âgés seraient à l'origine des deux tiers de ces nouveaux besoins, en particulier les premières générations de papy-boomers qui atteindront la tranche d'âge des 70 à 79 ans. Dans ce contexte et avec la volonté publique de favoriser le plus longtemps possible le maintien des personnes âgées à domicile, le métier d'aide à domicile devrait fortement se développer : en dix ans, le nombre de ces postes pourraient progresser d'environ un quart, en plus du remplacement des nombreux départs à la retraite à venir.

Martine Tornero

Assistance aux personnes âgées, travaux ménagers, de jardinage ou de bricolage, garde d'enfants à domicile ou soutien scolaire..., autant d'activités variées qui relèvent du domaine des services à la personne, défini par la loi Borloo de 2005. En 2011, 183 000 ménages midi-pyrénéens déclarent à l'administration fiscale des dépenses de recours à ces services ouvrant droit à des avantages sociaux ou fiscaux propres. Cela représente 14,6 % des ménages fiscaux de Midi-Pyrénées, alors qu'ils ne sont que 13,5 % en moyenne métropolitaine. Midi-Pyrénées se classe ainsi au 8^e rang des régions en termes de taux de recours. Le nombre total d'utilisateurs est en fait supérieur. En effet, certains ménages ne déclarent pas leurs dépenses, soit en raison d'une prise en charge totale de la prestation, par exemple dans le cadre de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA), des Chèques emploi service universel (Cesu) préfinancés par l'employeur ou de l'emploi d'un salarié non déclaré aux Urssaf.

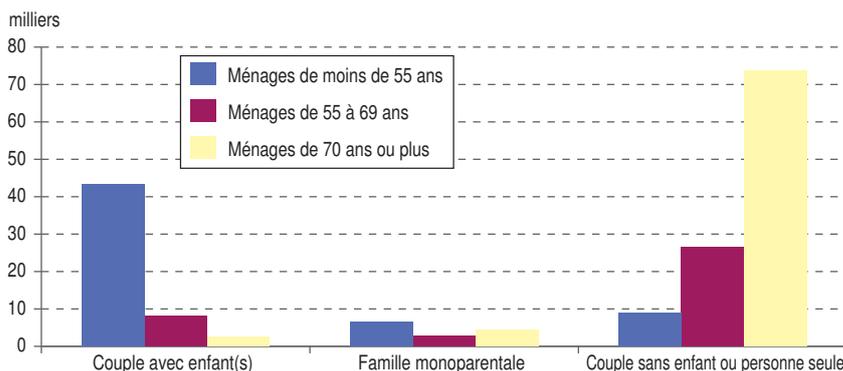
Les ménages âgés ou aisés, principaux utilisateurs

En Midi-Pyrénées, près de la moitié des référents fiscaux des ménages utilisateurs de services à la personne ont 70 ans ou plus (45 % contre 44 % en métropole) (*figure 1*).

Près de 3 ménages utilisateurs sur 10 ont même 80 ans ou plus, un âge à partir duquel l'entrée en dépendance s'accélère. À ces âges élevés, la moitié d'entre eux sont des femmes vivant seules. Ce premier profil d'utilisateurs plutôt âgés provient d'une augmentation du taux de recours avec

1 Des utilisateurs au profil âgé ou des couples avec enfants

Nombre de ménages utilisateurs de services à la personne selon l'âge du référent fiscal et la composition du ménage en Midi-Pyrénées en 2011



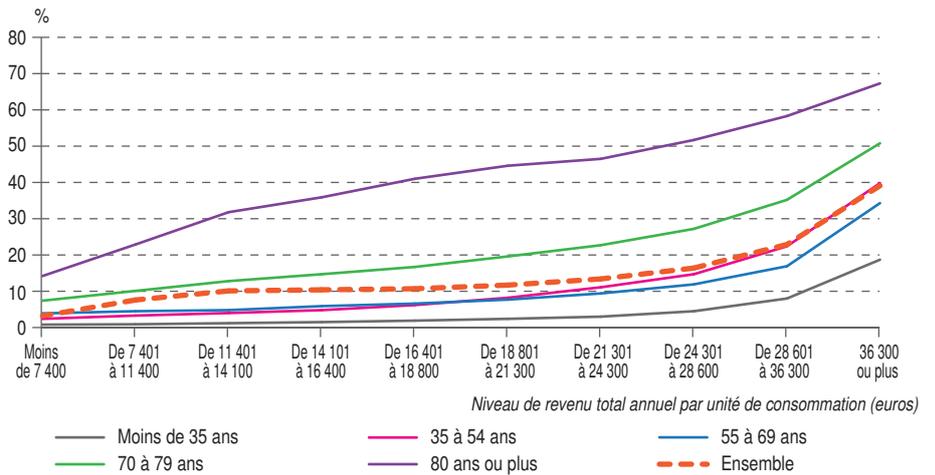
Source : Insee - DGFiP revenus fiscaux localisés 2011

l'âge, en Midi-Pyrénées comme en moyenne nationale. En effet, seulement 3 % des ménages dont le référent fiscal a moins de 35 ans emploient un salarié à domicile dans la région. Ce taux s'élève à 12 % pour les ménages de 35 à 59 ans et dépasse les 38 % pour les 80 ans ou plus. Face à la perte d'autonomie progressive, l'aide à domicile permet à la personne de retarder son placement en institution.

Le revenu des ménages joue également un rôle déterminant. Ainsi, 27 % des ménages utilisateurs en Midi-Pyrénées appartiennent aux 10 % des ménages les plus aisés et 2 % seulement aux 10 % les plus modestes. Le recours aux services à la personne est en effet plus fréquent lorsque les ménages sont aisés : parmi les 10 % de ménages aux revenus fiscaux les plus élevés, 4 sur 10 font appel aux services à la personne. Ce taux baisse rapidement avec le niveau du revenu fiscal du foyer : il concerne 1 ménage sur 10 au revenu médian et tombe à 0,3 ménage sur 10 parmi les 10 % aux revenus les plus faibles. Ces résultats sont néanmoins à nuancer pour les ménages les plus pauvres, du fait que leurs taux de recours sont en partie sous-évalués dans la source fiscale lorsque l'APA couvre la totalité des frais engagés. À revenus comparables, le recours aux services à la personne reste plus fréquent pour les personnes âgées (figure 2). L'APA, versée par le Conseil départemental aux personnes âgées dépendantes et modulée selon les revenus, facilite le recours aux services à la personne, notamment pour les ménages modestes. Ainsi, la supériorité du taux de recours régional par rapport au taux métropolitain résulte en partie des caractéristiques socioéconomiques de Midi-Pyrénées, avec une population plus âgée et des hauts revenus mieux représentés.

2 Les recours fortement corrélés à l'âge et au revenu du ménage

Taux de recours aux services à la personne selon l'âge du référent fiscal et le revenu fiscal total annuel du ménage par unité de consommation* en Midi-Pyrénées en 2011



(*) L'unité de consommation (UC) est un système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes pour prendre en compte les économies d'échelle. Les coefficients utilisés sont : 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans. Les classes de revenus (ou déciles) ont été établies de telle sorte que chacune regroupe 10 % des ménages fiscaux, tous âges confondus, au niveau France de province.

Note de lecture : Parmi les ménages de 80 ans ou plus dont le revenu total annuel par unité de consommation est supérieur ou égal à 36 300 euros, 67 % déclarent avoir recours aux services à la personne en Midi-Pyrénées.

Source : Insee - DGFIP revenus fiscaux localisés 2011

Un autre profil émerge : les couples aisés avec enfants

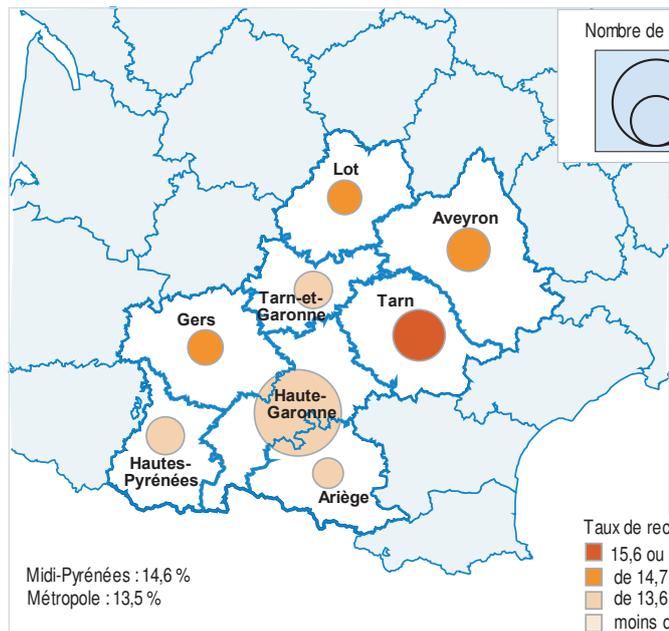
La composition des ménages influe aussi sur le recours aux services à la personne en particulier pour les ménages aisés. Ainsi en Midi-Pyrénées, les ménages de 35 à 54 ans, où la présence d'enfants est fréquente, déclarent plus souvent que ceux de 55 à 69 ans utiliser les services à la personne à partir d'un certain seuil de revenus (aux alentours de 20 000 euros

annuels par unité de consommation). Parmi ces ménages plus jeunes, 16 % des couples avec enfant(s) sont utilisateurs de ces services dans la région, une pratique plus forte qu'en métropole (14 %). L'aide d'un salarié à domicile, souvent pour des couples biactifs, aisés, permet d'alléger les charges domestiques, notamment l'entretien du logement et le cas échéant la garde des enfants.

La consommation de services à la personne augmente avec le nombre d'enfants. Alors que

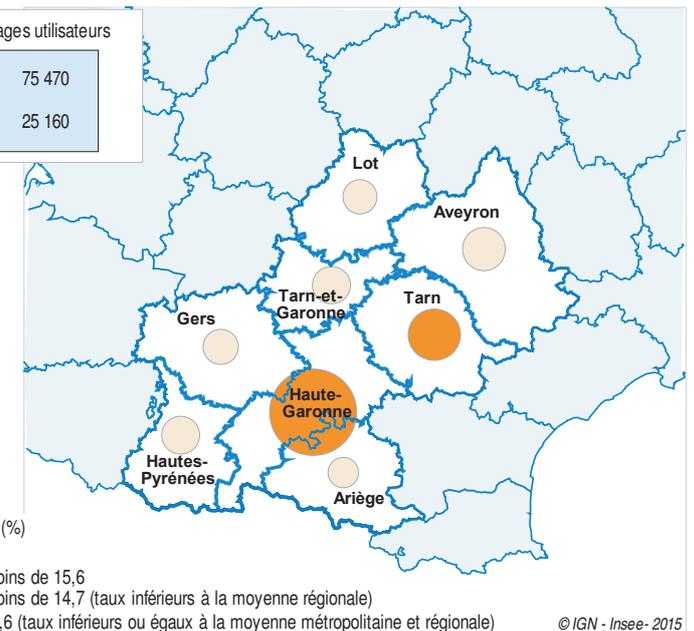
3 Des recours plus fréquents qu'en métropole

Taux de recours observés en 2011



4 Corrigés des effets de structure, les taux de recours restent élevés dans le Tarn et en Haute-Garonne

Taux de recours corrigés en 2011



Note de lecture : En Haute-Garonne, 14 % des ménages recourent aux services à la personne. Si le profil de la population par âge et par composition du ménage était le même que celui de la France de province, le taux de recours s'élèverait à 15 %.

Source : Insee - DGFIP revenus fiscaux localisés 2011

seulement 12 % des couples avec un enfant en bénéficiant, ils sont 17 % avec deux enfants à y avoir recours. À partir de trois enfants au foyer, le taux de recours ne s'élève plus que très légèrement (+ 0,2 point par rapport aux ménages avec deux enfants). L'activité plus faible des mères de familles nombreuses explique en partie ce phénomène. Elles décident parfois d'arrêter leur activité professionnelle afin de s'occuper des enfants : en 2010, 74 % des femmes vivant au sein d'une famille avec trois enfants ou plus sont actives dans la région, contre 88 % des femmes vivant en couple avec deux enfants. Le recours aux services à la personne est toutefois faible pour les familles monoparentales ne disposant que d'un seul revenu, avec un taux de 7 % en Midi-Pyrénées et 6 % en métropole. Lorsqu'ils sont sans enfant, les ménages de 35 à 54 ans ont en revanche peu recours aux services à la personne (5 % d'entre eux seulement).

Taux de recours de 15 % ou plus dans quatre départements

Le taux de recours aux services à la personne est élevé dans quatre départements de Midi-Pyrénées : il atteint 15 % dans le Gers, l'Aveyron et le Lot, et jusqu'à 16,5 % dans le Tarn, départements où la population est très âgée (figure 3). Il avoisine la moyenne métropolitaine dans le Tarn-et-Garonne, les Hautes-Pyrénées et l'Ariège (13,7 %) et la dépasse un peu en Haute-Garonne (14 %).

Si la structure de la population par âge et par mode de cohabitation était identique pour chaque département à celle de la France métropolitaine, les taux de recours baisseraient partout, excepté en Haute-Garonne (figure 4). En effet, le taux observé est tiré vers le bas en raison de l'importance de la population étudiante et de la surreprésentation des célibataires en Haute-Garonne, en particulier dans l'agglomération toulousaine. En appliquant la structure de population plus âgée de la métropole à ce département, le taux de recours y augmenterait de 1,2 point. Il serait alors bien supérieur à la moyenne métropolitaine : d'une part, parce que le revenu médian de Haute-Garonne est l'un des plus élevés de métropole et d'autre part, parce que les femmes y sont un peu plus actives. Dans le Tarn, à structure de population égale, le taux de recours baisserait mais resterait plus élevé qu'en métropole. Dans ce département, l'offre de services à la personne est très structurée notamment autour des ADMR (réseau associatif de proximité des services à la personne). Associé à une bonne couverture de l'ensemble du territoire, cela pourrait favoriser le recours à ces services.

Dans les autres départements, les taux de recours corrigés des effets de structures seraient inférieurs au taux national. Une des causes pourraient être celle d'un pouvoir d'achat plus limité : le revenu médian de chacun de ces départements est en effet inférieur à celui de la métropole.

5 Évolution marquée de la demande en Midi-Pyrénées à l'horizon 2025

Ménages utilisateurs de services à la personne selon l'âge du référent fiscal : taux de recours 2011 et évolutions 2011-2025

	Taux de recours 2011 (%)		Ménages utilisateurs en Midi-Pyrénées				Évolution du nombre de ménages utilisateurs entre 2011 et 2025 (%)	
	Midi-Pyrénées	France métropolitaine	2011		2025		Midi-Pyrénées	France métropolitaine
			Nombre	%	Nombre	%		
Moins de 35 ans	3,2	3,2	6 664	3,6	8 200	3,8	23,3	12,3
35-54 ans	11,9	10,7	53 823	29,4	55 700	26,0	3,5	-3,0
55-69 ans	12,7	12,0	39 850	21,8	47 200	22,0	18,3	11,0
70-79 ans	21,3	20,3	31 350	17,1	47 100	21,9	50,3	52,1
80 ans ou plus	38,3	39,0	51 341	28,1	56 400	26,3	9,8	15,0
Ensemble	14,6	13,5	183 028	100,0	214 600	100,0	17,2	15,0

Note : projections faites selon le scénario central. Sous d'autres hypothèses démographiques, l'évolution serait comprise entre + 15 % (population basse) et + 20 % (population haute).

Sources : Insee - DGFIP revenus fiscaux localisés 2011, recensements de la population, Omphale 2010

D'ici à 2025, les besoins des 70 à 79 ans vont dynamiser la demande

Le nombre de ménages utilisateurs de services à la personne devrait augmenter de 17 % d'ici 2025, du moins si les comportements de recours restent identiques et si les tendances démographiques récentes se prolongent. Midi-Pyrénées compterait ainsi 214 600 ménages utilisateurs de services à la personne en 2025, soit 31 500 ménages supplémentaires (figure 5). Le vieillissement de la population, déjà bien engagé en Midi-Pyrénées, se poursuivra sur cette période, avec l'arrivée dans la tranche d'âge des 70 à 79 ans des premières générations de papy-boomers. Le nombre de ménages utilisateurs de cette tranche d'âge progresserait alors de moitié entre 2011 et 2025 (+ 15 800 ménages). Dans le même temps, celui des ménages de 80 ans ou plus, composés des générations creuses nées pendant la seconde guerre mondiale, n'augmenterait que de 10 % (+ 5 000 ménages). Au total, les ménages de 70 ans ou plus représenteraient les deux tiers des nouveaux utilisateurs à l'horizon 2025 et près de la moitié de l'ensemble des ménages utilisateurs.

Le recours aux services à la personne des ménages de 55 à 69 ans augmenterait de 18 %

au cours de la même période (+ 7 300 ménages). Celui des ménages plus jeunes progresserait beaucoup plus faiblement, de 6 % (+ 3 500 ménages) et leur part parmi les utilisateurs diminuerait donc mécaniquement (de 33 % en 2011 à 30 % en 2025).

En métropole, la demande augmenterait un peu moins rapidement que dans la région (+ 15 %). Le nombre de ménages utilisateurs de 70 ans ou plus progresserait un peu plus rapidement (+ 29 % contre 25 % en Midi-Pyrénées) tandis que celui des moins de 70 ans connaîtrait une hausse bien plus faible (+ 4 % contre + 11 %).

Forte progression de la demande en Haute-Garonne

En Haute-Garonne, le nombre de ménages recourant aux services à la personne augmenterait de 22 % entre 2011 et 2025. Ce serait 16 400 ménages supplémentaires, soit la moitié de la hausse totale projetée dans la région. Ce volume est l'un des plus forts des départements de métropole, juste derrière la Loire-Atlantique et la Gironde. Dans les autres départements de la région, la demande progresserait dans une fourchette allant de + 19 % dans le Tarn-et-Garonne à + 11 % en Aveyron entre 2011 et 2025.

Des évolutions sociétales pouvant influencer sur le recours dans les années à venir

D'ici à 2025, certains facteurs pourraient influencer sur le comportement des ménages en matière de recours aux services à la personne. Dans le contexte actuel de restriction budgétaire, le maintien à domicile des personnes âgées devrait en effet se renforcer, encouragé par les politiques publiques. Les possibilités de prise en charge directe par les familles de personnes dépendantes tendant à se réduire, ceci devrait favoriser le recours. En effet, l'activité des femmes progresse, et très fortement parmi les 55 ans ou plus. De plus, une professionnalisation des personnels devra nécessairement accompagner ces évolutions. Elle pourrait rendre le métier plus attractif, élargir l'offre à terme et par conséquent stimuler la demande.

Par ailleurs, les nouvelles générations de femmes actives pourraient avoir recours plus fréquemment aux services à la personne que leurs aînées. Les moins de 30 ans, plus diplômées, accèdent en effet plus souvent que leurs aînées à des postes de cadres mieux rémunérés : elles pourraient ainsi s'offrir plus facilement les services d'un aide à domicile.

À l'inverse, d'autres facteurs comme la baisse du pouvoir d'achat des personnes âgées pourraient freiner le développement des services à la personne si les aides publiques de soutien n'étaient pas maintenues.

Le mot de la Direccte

Pour le Ministère du travail et de l'emploi, le secteur des services à la personne (SAP) représente un fort potentiel de création d'activités et d'emplois non délocalisables où les professions de soins et d'aide aux personnes bénéficient d'une forte dynamique. Pour autant, ce secteur est confronté à des enjeux d'attractivité des métiers, de recrutements massifs, de formation des salariés et de structuration de la fonction RH qui justifient un accompagnement de la part des services des Direccte. Cet accompagnement vise à :

- Assurer la prise en compte du secteur SAP dans les politiques locales (documents de programmation régionale et leurs plans d'actions : CPER, CPRDF, schémas régionaux, ...)
- Accompagner le développement économique des entreprises, professionnaliser les managers et fonctions RH, adapter l'offre de formation et développer la qualification des salariés, pour développer des services de qualité et répondre aux enjeux de société.

Ce sont les besoins des ménages de 70 à 79 ans qui dynamiseraient la demande (une hausse comprise entre 40 % et 58 % selon le département). En Haute-Garonne, la demande évoluerait aussi de façon marquée pour les ménages de 80 ans ou plus, une population potentiellement dépendante nécessitant des services encore plus spécialisés (+ 24 %, soit 3 600 ménages supplémentaires). Dans les autres départements de la région, cette population augmenterait de 8 % en Tarn-et-Garonne à seulement 0,4 % en Ariège.

Aide à domicile : un métier promis à un fort développement

En Midi-Pyrénées à l'horizon 2025, les deux tiers des nouveaux recours des ménages aux services à la personne devraient concerner plutôt des services d'aide à l'autonomie (ménage, courses, repas ou aide aux gestes de la vie quotidienne). En effet, environ 20 800 ménages de 70 ans ou plus viendraient grossir le nombre des utilisateurs de services à la personne, âge à partir duquel la dépendance peut apparaître. Le dernier tiers concernerait plutôt des activités destinées aux foyers plus jeunes pour un meilleur confort de vie (ménage, garde d'enfant à domicile, jardinage ou bricolage). Environ 3 400 ménages de moins de 55 ans

et 7 300 ménages de 55 à 69 ans pourraient y recourir.

En 2012, 26 800 aides à domicile (y compris aides ménagères et travailleuses familiales) et 6 700 employés de maison ou personnels de ménage chez les particuliers sont recensés en Midi-Pyrénées. Ces professions, très peu diplômées, sont en quasi-totalité occupées par des femmes. Parmi les aides à domicile, la moitié des effectifs a plus de 46 ans. Chez les employés de maison, l'âge médian atteint les 49 ans. Dans la région en 2025, 38 % des aides à domicile et 48 % des employés de maison devraient être à la retraite, soit respectivement 10 200 et 3 200 personnes.

Face à l'évolution de la demande, à la fois quantitativement et qualitativement, et pour pallier les nombreux départs à la retraite à venir, des politiques de recrutement sont d'ores et déjà mises en place par les acteurs publics : elles visent à favoriser la mixité de ces métiers, développer leur exercice à temps plein ou encore renforcer la qualification de ces métiers par des actions en matière de formation professionnelle. Selon les hypothèses nationales établies par France Stratégies et la Dares (*Pour en savoir plus*) et appliquées à la région, le nombre de postes à pourvoir pour les aides à domicile en Midi-Pyrénées s'établirait autour de 15 000, soit + 5,2 % par an. La moitié serait destinée

à soutenir les évolutions de la demande d'ici à 2022. Pour les employés de maison, le nombre de postes à pourvoir devrait être de l'ordre de 2 000, soit + 3,6 % par an, exclusivement pour remplacer les départs à la retraite. ■

Sources et Définitions

Les services à la personne : le plan « Borloo » de 2005 donne une définition réglementaire des services à la personne (SAP), hors nomenclatures usuelles de secteurs d'activités ou de professions. Le recours à une aide professionnelle salariée exerçant au domicile de l'utilisateur constitue à ce titre le secteur des SAP, défini par une liste de 21 activités ouvrant droit à des avantages sociaux ou fiscaux propres (aide à domicile aux personnes âgées ou handicapées ou aux familles, garde d'enfant(s) à domicile, travaux ménagers, soutien scolaire, assistance informatique et administrative, gardiennage, livraison de course à domicile...)

La source fiscale Revenus fiscaux localisés (RFL) permet d'identifier les ménages qui déclarent à l'administration fiscale des dépenses pour l'emploi d'une personne à domicile au sens de la loi Borloo, pour bénéficier d'avantages fiscaux. Cependant, la source ne permet pas d'appréhender les ménages utilisateurs ne déclarant pas leurs dépenses au fisc, notamment du fait d'une prise en charge totale de la prestation.

Un ménage fiscal est un ménage ordinaire, regroupant les foyers fiscaux d'un même logement. **Le référent fiscal** est celui qui paye la taxe d'habitation au sein du ménage fiscal reconstitué.

Le taux de recours mesure la part des ménages qui ont déclaré au fisc des dépenses en services à la personne parmi l'ensemble des ménages fiscaux.

Entre 2006 et 2011, la demande progresse moins vite qu'en métropole

Entre 2006 et 2011, le taux de recours aux services à la personne progresse en Midi-Pyrénées, passant de 12,4 % en 2006 à 14,6 % en 2011. Cette hausse est cependant moins forte qu'en métropole (+ 2,2 points contre + 3,6 points), en raison d'un vieillissement de la population moins rapide car déjà largement engagé dans la région. Cette dynamique s'observe dans tous les départements de Midi-Pyrénées et de façon marquée dans le Gers, la Haute-Garonne et l'Aveyron. Outre le vieillissement de la population, les politiques publiques ont largement contribué à ce développement, qui se traduit aussi par l'augmentation des heures travaillées au sein des organismes de services à la personne (+ 11 % entre 2008 et 2011 en Midi-Pyrénées), mesures du plan Borloo de 2005 et mise en place du crédit impôt en 2007.

Pour en savoir plus :

- « Les services à la personne en Midi-Pyrénées portés par l'assistance aux personnes âgées », Insee et Direccte Midi-Pyrénées, 6 pages *Insee Midi-Pyrénées* n° 158, avril 2014
- « Les métiers en 2022 : Prospectives par domaine professionnel » Dares, France stratégie, *Synthèse stat'* n° 11, avril 2015

Insee Midi-Pyrénées
36 rue des Trente-Six Ponts
BP 94217 - 31054 Toulouse Cedex 4

Directeur de la publication :
Jean-Philippe GROUTHIER
Rédactrice en chef :
Michèle EVEN

Impression et composition :
Evoluprint
ISSN 2276-0008
© INSEE Midi-Pyrénées
Octobre 2015

Crédit Photos : Insee, CRT Midi-Pyrénées, Airbus SAS

